



Service Politique / YB / n°. 143/4 P/2012/CRY

19 avril 2012

L'AMBASSADEUR DE SA MAJESTE LE ROI
A
MONSIEUR LE MINISTRE DES AFFAIRES ETRANGERES
ET DE LA COOPERATION

Destinataire Principal : Cab.1 / Cab.2 / Sg.4 / DG.8/3
Transmission : Normale
Diffusion : **Confidentiel**
Référence : M/L en date du 08 février 2012

Objet : Compte rendu de la visite de la délégation du CSDN au Quartier Général de l'OTAN, Bruxelles, le 07 février 2012.

Faisant suite à mon courrier cité en référence, j'ai l'honneur de vous faire parvenir, ci-joint, le compte rendu de la réunion du Comité Politique et des Partenariats de l'OTAN en configuration PPC+Maroc consacrée l'examen à la situation sécuritaire dans la région du Sahel et dans la façade atlantique ainsi que sur les moyens à même de renforcer la coopération bilatérale entre le Maroc et l'OTAN dans ce domaine.

Il y a lieu de souligner que le Président de cette réunion, l'Ambassadeur Gabor Iklody, Secrétaire Général Adjoint de l'OTAN pour les Défis de Sécurité Emergents, a relevé, dans le compte rendu qu'il a adressé aux pays alliés, que le Maroc « a non seulement la capacité mais aussi la volonté de renforcer sa coopération avec l'OTAN dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ».

Il y a lieu de rappeler également qu'en marge de cette réunion la délégation marocaine a eu des entretiens avec plusieurs responsables de l'Alliance atlantique dont notamment le Secrétaire Général Adjoint pour les Affaires Politiques et la Politique de Sécurité de l'OTAN, le Secrétaire Général Adjoint pour les Défis de Sécurité Emergents et le Directeur du Bureau de Sécurité de l'OTAN.

Il est à souligner également que les échos recueillis auprès des principaux responsables de l'OTAN et des représentants des pays alliés à l'issue des rencontres avec les responsables marocains, indiquent qu'ils ont été hautement satisfaits par la qualité des échanges avec les membres de la délégation marocaine et impressionnés par la pertinence de l'analyse des représentants du Conseil Supérieur de la Défense Nationale (CSDN) et leur expertise sur les questions du Sahel.

De même et compte tenu de l'expertise dont les membres du CSDN ont fait preuve à l'occasion de ces différentes réunions, le Secrétaire Général Adjoint de l'Otan pour les Défis de Sécurité Emergents a proposé aux services de cette Mission d'institutionnaliser la tenue de ce genre de réunion. En outre, il a instruit ses collaborateurs afin de proposer aux autorités marocaines compétentes, dans les plus brefs délais, des actions concrètes à même de renforcer davantage la coopération entre le Maroc et l'OTAN.

A cet égard, il y a lieu de préciser qu'une délégation de l'OTAN se rendra au Maroc, du 22 au 24 mai 2012, pour examiner avec les autorités marocaines compétentes les possibilités de coopération dans le domaine de la recherche scientifique, la cyber-défense et la lutte contre le terrorisme.



L'Ambassadeur

Menouar ALEM

NATO CONFIDENTIEL
Communicable au Maroc

9 mars 2012

COMPTE RENDU DE DÉCISIONS
PPC-DS(2012)0009

COMITÉ POLITIQUE ET DES PARTENARIATS (PPC)

**Réunion avec le Maroc tenue au siège de l'OTAN
le mardi 7 février 2012 à 14h30**

COMPTE RENDU DE DÉCISIONS

I. ÉCHANGE DE VUES SUR LA LUTTE CONTRE LE TERRORISME

Le COMITÉ :

- 1.1 prend note de la déclaration liminaire du président, qui souhaite la bienvenue au colonel-major Mohamed Bahassi, au colonel-major Abdelkébir Azale, au colonel Abderrahim Anouar et à M. Yassir Oukara, du Conseil suprême de la Défense nationale du Royaume du Maroc, et qui souligne l'importance que l'Alliance attache à la coopération avec ses partenaires dans la lutte internationale contre le terrorisme, comme le montrent son concept stratégique et sa politique pour un partenariat plus efficace et plus souple ;
- 1.2 prend note de la suite de la déclaration du président, qui indique que le Maroc a déjà montré de l'intérêt pour une coopération avec l'OTAN, qui permettrait aux deux parties prenantes d'améliorer leur capacité à faire face à la menace terroriste ; le président rappelle l'importance que le pays a donnée à la lutte contre le terrorisme en l'intégrant dans son programme de coopération individuel (ICP)¹, en souscrivant au plan d'action du Partenariat contre le terrorisme (PAP-T) en 2011 et en mettant en place une coopération opérationnelle avec l'OTAN, qui a notamment pris la forme d'un appui à l'opération Unified Protector et à l'opération Active Endeavour ;
- 1.3 prend note avec intérêt d'un exposé détaillé et complet de la délégation marocaine sur le renseignement (transmis ensuite aux délégations) ; l'orateur met l'accent sur la situation dans la région du Sahel et sur la côte atlantique en matière de sécurité et fait ressortir les principaux éléments alimentant la menace terroriste pesant sur le Royaume du Maroc, particulièrement la menace émanant de groupes extrémistes tels que l'Organisation Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI), Al-Chabab et Boko Haram ; il souligne l'influence des réseaux de la criminalité organisée, l'impact des conflits autonomistes/séparatistes, par exemple au Mali, et l'insécurité au niveau régional (Mauritanie, Nigéria), situation aggravée (surtout depuis le conflit libyen) par la quantité d'armes en circulation dans la région, où les structures tribales et les éléments djihadistes sont également très préoccupants ; il conclut en affirmant que le Maroc est fermement résolu à lutter contre le terrorisme à l'échelle régionale et à l'échelle internationale, mais qu'au

¹ C-M(2010)0019

NATO CONFIDENTIEL



diversité et de l'ampleur de la menace terroriste, qui se conjugue à des problèmes de séparatisme et de violence, il faudra l'engagement collectif de nombreux acteurs internationaux pour combattre efficacement ce fléau ;

- 1.4 prend note de la déclaration de la délégation de la France, qui félicite la délégation marocaine pour son exposé, d'excellente qualité et très instructif, lequel confirme la gravité et la complexité de la menace terroriste dans la région ; le représentant fait siennes les préoccupations exprimées, il présente des situations dans lesquelles des ressortissants de son pays ont été directement touchés, et il insiste sur la nécessité d'une coopération bilatérale effective pour la lutte contre la menace ;
- 1.5 prend note des observations d'autres pays de l'Alliance, qui remercient le Maroc pour son exposé instructif, le félicitent pour les efforts qu'il déploie dans la lutte contre le terrorisme et déclarent partager nombre des préoccupations exprimées s'agissant d'AQMI ainsi que du trafic et de la prolifération des armes dans la région ;
- 1.6 prend note également de la déclaration de la délégation des États-Unis, qui remercie le Maroc de coorganiser la réunion du groupe de travail sur l'état de droit du Forum mondial de lutte contre le terrorisme, se tenant à Rabat les 7 et 8 février ;
- 1.7 prend note des précisions données en réponse aux questions posées, notamment sur ce qui suit :
 - la dissémination/prolifération d'armes dans la région à la suite de l'opération menée en Libye (le Maroc estime qu'AQMI n'a pas encore mis la main sur des armes CBRN) ;
 - les relations/liens entre AQMI et le mouvement séparatiste touareg ;
 - les mesures bilatérales prises par le Maroc en vue de répondre à ses préoccupations ;
 - la portée et l'ampleur de la coopération régionale pour ce qui est de la lutte contre la menace constituée par AQMI (il est souligné à cet égard que la coopération a récemment été renforcée dans le but de faire face à ce qui est de plus en plus reconnu comme une menace multiple) ;
- 1.8 prend note de la déclaration d'une délégation, qui estime que, au-delà de la coopération bilatérale existante, le Dialogue méditerranéen pourrait servir de cadre politique à une future coopération *multilatérale* avec les autres pays du DM (Algérie/Mauritanie) dans le domaine de la lutte contre le terrorisme ;
- 1.9 prend note, s'agissant d'une éventuelle coopération entre l'OTAN et le Maroc, de la déclaration du représentant de ce pays, qui rappelle que le Dialogue méditerranéen, dans lequel le Maroc est pleinement engagé depuis 1994, offre le cadre politique nécessaire à cette coopération ; à cet égard, l'orateur souligne que le Maroc est prêt à œuvrer avec ses voisins pour parer à cette situation qui se dégrade ; par ailleurs, l'ICP prévoit des domaines de coopération précis, notamment en matière de lutte contre le terrorisme, entre le Maroc et l'OTAN ; en 1995, le Maroc a signé un accord de sécurité avec l'OTAN leur permettant d'échanger des informations sensibles ; l'intervenant regrette que l'échange

d'informations reste limité à ce jour, mais il insiste sur les perspectives et sur la volonté des autorités marocaines d'étendre la coopération et l'échange d'informations avec les Alliés ;

- 1.10 s'agissant du rôle de l'OTAN, le représentant du Maroc, bien conscient que l'OTAN n'est pas une « force de police universelle », est d'avis que les Alliés pourraient aider davantage les pays du DM à lutter contre le terrorisme ; par l'intermédiaire de l'OTAN, les Alliés pourraient fournir un entraînement et une formation spécialisés et contribuer ainsi à renforcer la capacité des partenaires de combattre le terrorisme plus efficacement par eux-mêmes ; à ce jour, le menu de coopération partenariale (PCM) ne propose que quelques activités liées à la lutte contre le terrorisme ; l'orateur insiste sur le fait que le Maroc est prêt à échanger et à mettre en place les meilleures pratiques en la matière et à partager des informations classifiées ; en bref, le Maroc est ouvert à toute coopération dans ce domaine ;
- 1.11 prend note de la déclaration du président, qui remercie la délégation marocaine d'avoir présenté son analyse de la menace terroriste pesant sur la région ; en conclusion, l'orateur indique que le Maroc a non seulement la capacité mais aussi la volonté de renforcer, dans le cadre existant, sa coopération avec l'OTAN en matière de lutte contre le terrorisme et que le Secrétariat international va dès lors réfléchir à la manière de faire avancer les propositions et fera des suggestions au PPC.

II. QUESTIONS DIVERSES